



REPUBLICQUE FRANÇAISE
EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 045-254502198-20260409-202605-DE



du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE
AERIENNE de l'OUEST du LOIRET

DELIBERATION

N°2026-05

du 9 avril 2026

(Approbation du PV du
CS du 12/03/2026)

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril à neuf heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.

DATE de la
CONVOCAION
Le 12 mars 2026

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Arnaud MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Benoit REINE, Chambre Commerce et Industrie du Loiret.

NOMBRE de
DELEGUES
en EXERCICE

9

ASSISTAIENT :

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Sandrine Eugène, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

NOMBRE de
PRESENTS

6

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Madame Nathalie RABOURDIN, Conseillère Départementale, Canton de Sully-sur-Loire,
- Monsieur Philippe VACHER, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire.

NOMBRE de
VOTANTS

6

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 1 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE :

Adopte le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 12 mars 2026, sans observation.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

Le Président du SMAEDAOL,



Hervé GAURAT,

Comité Syndical du 12 mars 2026

Procès-verbal

Le Comité Syndical du SMAEDAOL s'est réuni le 12 mars 2026 à 09h00 à l'aéroport Orléans Loire-Valley.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère municipale de Châteauneuf sur Loire

ASSISTAIENT :

- Madame Sandrine Eugène, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.
- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Arnauld MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

1) Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 12 décembre 2022

Monsieur le Président soumet aux membres du Comité syndical le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans modification.

2) Rapport n°2 : PPI 2026-2028

Le plan pluriannuel d'investissement 2023-2025 vient de s'achever et il convient de se prononcer sur le prochain PPI 2026-2028 évalué à 2 827 407 €.

Les principaux investissements concernent des opérations pour assurer ou améliorer la sécurité et la sûreté de l'aéroport et aussi le renouvellement de matériels qui contribue au bon fonctionnement et à l'entretien du site aéroportuaire.

Le détail des opérations proposé est le suivant :

NATURE	Article budgétaire	COUT HT TOTAL DE 2026 A 2028	Envoyé en préfecture le 15/04/2026		
			Reçu en préfecture le 15/04/2026	Publié le	ID : 045-254502198-20260409-202605-DE
Chapitre 20					
AMO Continuité programme ombrières	2031	97 800,00 €	17 800,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Concession logiciel (Ségilog-Berger Levraut)	2051	6 600,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
Sous total chapitre 20		104 400,00 €	20 000,00 €	42 200,00 €	42 200,00 €
Chapitre 21					
Remise à neuf des caniveaux avec amélioration côté piste	2121	250 000,00 €	250 000,00 €		
Programme énergie nouvelle : Création d'ombrières avec toits en panneaux photovoltaïques sur le parking (côté ville)	2121	864 708,00 €	250 000,00 €	300 000,00 €	314 708,00 €
Programme bâtiment	2135	224 913,00 €	64 913,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
Système sécurité incendie hangars loisirs	2135	248 000,00 €	68 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €
Extincteurs	2154	21 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
Equipements Météo France	2154	110 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Transpalette	2154	1 500,00 €	1 500,00 €		
Renouvellement matériel informatique	2183	21 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
Véhicule Pompier	2188	900 000,00 €	900 000,00 €		
3 Mobil-Homes 1 chambre	2188	81 886,00 €	55 000,00 €	26 886,00 €	
Sous total chapitre 21		2 723 007,00 €	1 613 413,00 €	560 886,00 €	548 708,00 €
Total		2 827 407,00 €	1 633 413,00 €	603 086,00 €	590 908,00 €

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

3) Rapport n°3 : Rapport d'Orientation Budgétaires

Monsieur le Président Hervé GAURAT donne lecture du rapport qui expose les différentes évolutions envisagées en fonctionnement et en investissement des recettes et des dépenses dans le cadre de la préparation du budget primitif 2026.

A l'issue de cette présentation un débat s'engage au sein du comité syndical.

Il est pris acte de la tenue de ce débat d'orientations budgétaires pour 2026.

4) Ressources humaines : création d'un poste

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de préparer le départ à la retraite du Directeur de l'Aéroport, et pour permettre une transmission de savoir, et le temps nécessaire aux diverses formations, il est primordial de créer un poste de Directeur Adjoint.

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi de Directeur Adjoint à compter du 15 mars 2026.

Pour rappel : les agents du SMAEDAOL bénéficient tous de contrat de droit privé.

Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, prononce la création d'un poste de Directeur Adjoint qui revêtira la forme d'un contrat à durée indéterminée.

5) Questions diverses

Monsieur le Président évoque un courrier qui a été adressé au Conseil Départemental et passe la parole à Monsieur Jean-François VASSAL, qui informe les élus que la DGAC envisage de classer l'Aéroport Orléans Loire-Valley en catégorie C. Actuellement l'Aéroport est classé en catégorie B.

Rappel des catégories :

- A : Aéroports destinés aux services à grande distance assurés normalement en toutes circonstances.
- B : Aéroports destinés aux services à moyenne distance assurés normalement en toutes circonstances et à certains services à grande distance assurés dans les mêmes conditions mais qui ne comportent pas d'étape longue au départ de ces aéroports.

- Catégorie C : Aérodrômes destinés :
 - Aux services à courte distance et à certains à distance qui ne comportent que des étapes courtes au départ de ces aérodrômes ;
 - Au grand tourisme.
- Catégorie D : Aérodrômes destinés à la formation aéronautique, aux sports aériens et au tourisme et à certains services à courte distance.
- Catégorie E : Aérodrômes destinés aux giravions et aux aéronefs à décollage vertical.

Appuis et démarches : sollicitation de l'UAF (Union des aéroports français) qui n'était pas informée des demandes de la DGAC ; contact de prestataires/experts (SOGETI, CGX) ; 3 consultants mobilisés.

Problème immédiat : manque de clarté sur les impacts (exploitation, procédures IFR, etc.) ; la saisine a été faite au propriétaire (Département) et pas directement au SMAE DAOL.

Stratégie proposée : préparer un courrier recommandé (porté par le Département, avec contribution SMAE DAOL) demandant à la DGAC/DSAC de préciser les impacts du passage 2B → 2C (exploitation, IFR, etc.) afin de sécuriser le délai.

État du dossier douanes : aucun retour sur un courrier déjà adressé pour justifier le maintien ; crainte de frein au développement (obligation potentielle de faire une étape ailleurs pour les formalités).

Proposition : réaliser un courrier commun (argumentaire business/développement économique, non-concurrence régionale car l'aviation d'affaires vise la proximité du rendez-vous).

Monsieur Jean-François VASSAL informe les Membres du Comité Syndical qu'une convention avec le GIGN est en cours d'élaboration pour faire des entraînements avec l'A400M (des travaux étant prévus à Bricy). Plusieurs facteurs sont nécessaires pour le GIGN, il faut un niveau 6, un chef de manœuvre est obligatoire pour ce niveau, un des agents du SMAEDAOL vient de valider cette formation. Le SMAEDAOL sera donc en capacité d'accueillir des entraînements du GIGN avec l'A400M.

L'Aviation Civile complexifie les données, en ne considérant pas les militaires comme des passagers, pour l'Aviation Civile un niveau 3 suffit pour ce type d'aéronef...

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Président lève la séance à 10h00.

Le Président du Syndicat Mixte



Hervé GAURAT